

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale du 11 juin 2009 à 19h00**  
**au siège de Generali à Nyon**

**Présents et excusés** : selon listes annexées à l'exemplaire original

**ORDRE DU JOUR**

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 mai 2008 à Nyon**
3. **Rapport du Président**
4. **Comptes 2008 - Présentation**
  - a. **Rapport de la commission des finances**
  - b. **Rapport des vérificateurs des comptes**
5. **Approbation de la gestion et des comptes et décharge au Comité et aux vérificateurs**
6. **Modification des statuts**
7. **Elections complémentaires au Comité**
8. **Election de l'organe de révision**
9. **Rapport de la Direction**
10. **Divers et propositions individuelles**

M. Jacques Pittet ouvre la séance en remerciant la Direction du groupe Generali pour leur accueil et la mise à disposition de leurs locaux et précise que l'apéritif qui suivra l'assemblée sera servi par la société DSR. Il souhaite ensuite la bienvenue aux membres présents en saluant plus particulièrement les représentants de la Ville de Nyon, du Conseil régional du district de Nyon et des Municipalités de St-Cergue, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Signy, Le Vaud et Chéserey. M. Pittet informe enfin que deux points presse se sont tenus préalablement à l'assemblée à 14h et 17h30.

## **1. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Selon l'art. 12 des statuts, l'Assemblée générale a été convoquée par écrit le 13 mai 2009 avec l'ordre du jour. Elle est donc valablement constituée.

L'ordre du jour est accepté sans modification et sera suivi tel que proposé.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2008 A NYON**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 mai 2008 ne suscite aucune remarque. Il est accepté à l'unanimité, sauf deux abstentions, avec remerciements à son auteur, Madame Stéphanie Ponthus.

## **3. RAPPORT DU PRESIDENT**

### **QUELQUES CONSIDERATIONS GENERALES**

#### **En Suisse**

2008 fut une excellente année pour le tourisme suisse qui a enregistré 37,3 millions de nuitées de janvier à décembre 2008, soit une **augmentation de 2,7%** par rapport à l'année précédente.

Après cette année fantastique, l'horizon s'assombrit et les deux ans à venir seront sans doute difficiles pour tous les prestataires touristiques. Suisse Tourisme met en lumière une forte exposition aux conséquences de la crise des villes de tourisme d'affaires et de congrès. Le recul attendu des nuitées est estimé actuellement à 7,5%.

Cependant les efforts entrepris par la branche au cours des dernières années, concernant la qualité des services comme celle des infrastructures, placent aujourd'hui la Suisse dans une position de force pour mieux résister aux vents contraires que fait souffler la crise financière sur l'économie mondiale.

Pour faire face, il est aujourd'hui, plus que jamais, nécessaire de renforcer les collaborations et de continuer à investir dans la qualité. Notre compétitivité en dépend. Nous faisons confiance, non seulement dans la capacité de la branche à s'adapter à la nouvelle situation, mais également aux pouvoirs publics pour aider le tourisme à relever ces défis.

#### **Dans le canton de Vaud**

Dans notre canton, l'année touristique 2008 peut être qualifiée d'exceptionnelle à de nombreux points de vue. En effet, les destinations de montagne comme les villes ont enregistré une augmentation des nuitées tant sur le plan hôtelier que para-hôtelier. Depuis 2005, les résultats annoncés dans le canton de Vaud montrent une croissance régulière avec des durées moyennes de séjour stables. Il est intéressant

de relever que dans ce canton, 35% des nuitées proviennent de nos hôtes suisses contre 65% d'hôtes étrangers.

La fréquentation touristique du canton dépasse de 1,32% la **progression** du pays pour se situer à **+ 4%** par rapport à 2007. Mais la fin de l'année 2008 et le début de 2009 sont marqués par les premiers effets d'une crise économique d'ampleur mondiale particulièrement au niveau de la fréquentation du tourisme d'affaires. Face à l'incertitude qui plane aujourd'hui, les entreprises évitent les grandes réunions et retardent le plus possible des réservations pour des meetings.

### **... et dans notre région**

Moins sensible au tourisme de loisirs que les Alpes vaudoises et la Riviera, la région nyonnaise a bénéficié l'an passé d'une **hausse des nuitées de 2,7%**. Avec un peu plus de 160'000 nuitées, Nyon-St-Cergue et environs est la 4ème destination en importance, après Lausanne agglomération 935'000, Montreux-Vevey et environs 672'000 et Villars-Gryon 258'000 nuitées.

En comparant les résultats des nuitées du 1er trimestre 2008 par rapport aux trois premiers mois de cette année, on constate une diminution de 8,9%. Corollaire de cette situation, NRT et ses partenaires touristiques doivent conjuguer leurs efforts pour privilégier et développer le tourisme d'affaires dans notre district. C'est avec cet objectif qu'une enquête sur l'infrastructure hôtelière a été lancée par le Conseil régional, la Ville de Nyon et NRT auprès de 300 entreprises de la région afin d'identifier leurs besoins en chambres d'hôtels et salles de séminaires et par là créer un rapprochement constructif avec l'économie de notre district.

## **NYON REGION TOURISME**

### **Comité et Comité de Direction**

Depuis notre dernière assemblée générale du 29 mai 2008 qui a tenu ses assises au théâtre du Funambule à Nyon, le Comité, qui a également le rôle de Comité stratégique du projet Enjoy Switzerland, composé de 19 membres, s'est réuni à 3 reprises. Le Comité de Direction formé de 6 délégués, issus du Comité, a tenu 9 séances.

Outre la gestion administrative et financière de notre association et de ses offices, une intense activité et d'importantes décisions opérationnelles étaient au programme des séances du Comité et du Comité de Direction. Elles seront développées dans les divers points de l'ordre du jour et en particulier dans le rapport de la Direction.

Quelques sujets toutefois méritent d'être relevés :

- Issus de la nouvelle Loi Cantonale sur l'Appui au Développement Economique (LADE), la mise en application des **nouveaux règlements communaux et inter-communaux sur la taxe de séjour**. Le mode de perception de cette taxe par les communes, respectivement par le Conseil régional, influence directement le versement des contributions à NRT.
- L'engagement important des collaborateurs de NRT dans l'**Euro 2008** puisque Nyon fut au cœur de cet événement important en accueillant en juin 2008 une UBS-Arena.
- Le suivi et la gestion du **projet Enjoy Switzerland** qui se terminait en décembre dernier par le dépôt du rapport final auprès de Suisse Tourisme. Ce rapport a été présenté à notre association lors de son traditionnel apéritif, le 22 janvier 2009 au Musée national suisse, Château de Prangins.
- **Le rapprochement des offices du tourisme de La Côte et du pied du Jura** ; avec la formation des nouveaux districts de Morges et de Nyon, les

municipalités et les responsables du tourisme des anciens districts de Rolle, Aubonne et Cossonay se sont inquiétés de leur avenir touristique dans le cadre de cette nouvelle répartition des régions. A leur initiative, un groupe de travail « pour la création d'une plate-forme touristique pour La Côte et le pied du Jura » a été constitué. Un représentant de la Ville de Nyon, du Conseil régional et votre président ont participé à quelque huit séances avec des délégués des municipalités d'Aubonne, Cossonay, L'Isle, La Sarraz, Morges, Rolle, St-Cergue et St-Prex ainsi que les présidents des OT de Morges, Rolle et Venoge-Milieu du Monde. Les échanges furent intéressants et conviviaux et des perspectives d'avenir ont été identifiées. Toutefois, au terme de ces rencontres, il est apparu qu'une structure touristique commune devait attendre que les communes des nouveaux districts soient fédérées dans des conseils régionaux respectifs.

- **La concrétisation, le 30 mars 2009**, lors d'une cérémonie officielle, **du partenariat avec la Ville de Nyon, le Conseil régional et la commune de St-Cergue.**

Après une année de travail, les relations de NRT avec ses trois prestataires publics ont été ce jour-là formalisées par la signature de trois conventions portant sur la période 2009-2011 et pouvant être reconduites dans cet état ou sous la forme d'un seul document avec la volonté de la Ville de Nyon de rejoindre prochainement le Conseil régional.

Ces contrats de prestations rappellent les missions et objectifs de NRT pour la région et définissent en particulier les prestations spécifiques que chaque partenaire attend de NRT. Ils fixent en retour les contributions financières permettant à NRT de poursuivre et de développer ses activités. Ces apports financiers proviennent en grande partie du produit des taxes de séjour augmentées dans notre district au 1er janvier 2008. Il convient de relever que chaque partenaire dispose d'un fonds propre, issu de la taxe touristique, destiné au financement de projets obligatoirement touristiques. Une partie de ces fonds pourraient être mis à disposition de NRT pour la réalisation de certaines actions. Pour exemple, la création d'un nouveau site internet en collaboration avec la Ville de Nyon.

La mise en application de ces 3 conventions a évidemment une incidence sur le fonctionnement de NRT :

- par une contribution financière plus importante de la part de nos partenaires publics compensée par des prestations supplémentaires demandées à NRT, en particulier la volonté de poursuivre un certain nombre d'actions initiées par le projet Enjoy Switzerland.
- par une participation accrue à la gestion de notre institution avec, en particulier, la présence d'un représentant des trois partenaires au Comité de Direction.

### **Situation financière**

Les comptes 2008 qui vous seront présentés tout à l'heure n'offrent que peu de marge de manœuvre à NRT. L'exercice se boucle par un léger bénéfice grâce à des amortissements différés ou étalés ; les actifs au bilan couvrent juste les fonds propres. Sans réserve et souvent avec des problèmes de liquidités, NRT ne peut clore ses comptes sur un déficit.

En 2007 et 2008, nous avons pu engager des actions nouvelles avec des ressources humaines renforcées grâce au financement prévu du projet Enjoy Switzerland.

Nos partenaires publics et privés souhaitent qu'un certain nombre d'actions engagées ces dernières années se poursuivent et nous en sommes heureux. Les contributions financières complémentaires qui nous sont allouées contractuellement

nous permettront selon les prévisions budgétaires de 2009 et 2010 de couvrir ces prestations supplémentaires.

### **Conclusion et remerciements**

Il est temps de poursuivre notre ordre du jour qui vous permettra d'apprécier l'important travail produit durant ces douze derniers mois.

Ce travail a pu être réalisé grâce à l'engagement collectif des personnes qui constituent nos structures institutionnelles et professionnelles. Aussi j'exprime toute ma gratitude à Mesdames et Messieurs les membres du Comité et du Comité de Direction pour l'intérêt qu'ils portent à notre association par leur présence aux nombreuses séances et surtout pour le soutien et les compétences précieuses et diverses qu'ils offrent à NRT. J'adresse un merci tout particulier à Mme Véronique Anderson, municipale en charge du tourisme à St-Cergue qui participe activement aux séances de nos deux comités depuis septembre 2008.

Compétence et enthousiasme sont les qualités indispensables pour garantir à notre région une structure d'accueil, d'information et de promotion professionnelle et dynamique. Pour offrir de telles prestations nous savons pouvoir compter sur une équipe performante. Ainsi au nom de notre association, je remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de NRT, emmenés par leur directeur, M. Jean-Pierre Pralong, pour l'excellence de leurs engagements dans leur mission d'acteurs principaux du tourisme dans la région nyonnaise.

## **4. COMPTES 2008 - PRESENTATION**

Mme Vial, trésorière, présente et commente le bilan et les comptes de pertes et profits 2008 qui sont contenus dans le rapport d'activités joint au présent PV.

### **Bilan**

Au 31 décembre 2008, le montant des liquidités s'élève à CHF 48'831.07. Mme Vial souligne qu'il s'est agi d'un exercice très difficile en termes de gestion des liquidités.

Le montant des actifs transitoires s'élève à CHF 58'060.14 dont CHF 10'235.- de montants facturés restant à percevoir.

Au titre de l'actif immobilisé apparaissent divers achats informatiques non prévus, notamment une nouvelle unité de sauvegarde, qui seront amortis sur quatre ans.

Les passifs transitoires se montent eux à CHF 66'367.75.

Le fonds d'investissement « nouveaux locaux » a été utilisé à hauteur de CHF 532.90 et atteint dorénavant le montant de CHF 1'161.65. Le fonds d'investissement « édition de documents » a été augmenté de CHF 5'000.- par le fait du remboursement par Enjoy Switzerland des frais inhérents aux publications Tintin. Le fonds d'investissement « promotions extraordinaires » a été diminué de CHF 8'667.15, soit 50% de la charge de conception de la nouvelle brochure Info Nyon Région. Ce fonds se monte maintenant à CHF 9'000.30.

L'exercice 2008 se solde ainsi par un bénéfice net de CHF 824.49.

### **Produits**

Le montant des produits s'élève à CHF 707'157.-. Le poste dévolu aux cotisations enregistre une forte augmentation en raison de l'encaissement des cotisations impayées de GastroNyon pour les années 2004 et 2007. Au niveau des taxes de séjour, le montant encaissé n'atteint pas le budget escompté en raison de l'abandon du système des contributions hôtelières (CHF 0.20/nuitée) et de la non-rétrocession du montant des taxes de séjour cantonales encaissées par certaines communes. Les revenus de la centrale de réservation sont en nette diminution, cette baisse

s'expliquant notamment par la faillite de l'Hôtel du Petit Moulin à Grens. Le compte « Revenus sur prestations », de même que celui des « Prestations pour tiers » ne sont pas à la hauteur du budget puisqu'ils n'intègrent pas les recettes générées et dépenses effectuées dans le cadre de la gestion du forfait Ski nocturne + fondue.

## **Charges**

Le total des charges s'élève à CHF 706'333.-.

La masse salariale est moins importante que prévue du fait du changement de direction et de la prise en charge d'une partie du salaire du nouveau directeur et de certains collaborateurs par le projet Enjoy Switzerland. Les salaires et charges s'élèvent ainsi à CHF 413'119.- pour un montant budgété de CHF 440'000.-. Les loyers et charges n'atteignent pas non plus le montant budgété en raison d'un remboursement d'acomptes de chauffage. Les assurances commerciales sont en augmentation en raison de la modification des contrats d'assurance et de l'augmentation du montant de l'inventaire. Au niveau des impôts et taxes, une provision de CHF 453.20 a été reconduite portant ce poste à CHF 0.-, l'imposition ne se faisant que sur le capital.

Au niveau des charges de promotion, l'augmentation du poste « Editions documents » s'explique notamment par la réalisation de la carte panoramique Watch Valley et par la réédition des dépliants Tintin et Sentier des Toblerones. Le montant alloué aux « Actions promotionnelles et publicitaires » est conforme au montant budgété.

Le bénéfice réalisé ne permet pas d'amortissements plus importants. Ceux-ci ne sont augmentés que de CHF 707.-, soit ¼ du montant des achats informatiques de l'année 2008.

### **a. Rapport de la commission des finances**

Madame Eliane Jaccard donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 6 avril 2009.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

A l'Assemblée Générale du 11 juin 2009 de  
Nyon Région Tourisme

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Finances de NRT s'est réunie le 6 avril 2009 à 8h30, dans les bureaux de NRT. Mme E. Jaccard, seul membre présent, a entendu toutes les explications données par Mmes Vial et Ponthus.

- Elle a constaté que le budget global 2008 a été bien suivi et que les produits et les charges sont presque identiques à ceux de 2007.
- Les charges salariales ont été allégées en 2008, par l'apport de CHF 67'000.- d'Enjoy Switzerland, étant donné que M. Pralong avait les 2 responsabilités.
- Les cotisations sont en légère hausse.
- Les frais généraux s'élèvent à CHF 2'900.- frais qui concernent surtout l'accueil.
- Le résultat de la Centrale de réservation est en baisse de CHF 3'300.-, en partie à cause de la fermeture du « Petit Moulin ». Cette activité est importante pour NRT.
- Année de transition en ce qui concerne la perception de la taxe de séjour, certains facteurs ont joué un rôle aggravant, spécialement en ce qui concerne les

liquidités. A la date de notre rapport, certaines communes ne s'étaient pas acquittées de leur taxe de séjour 2007, ce qui est chose faite aujourd'hui.

- L'exercice se termine sur un résultat positif de CHF 824.-. Ce résultat est atteint au prix d'une gestion rigoureuse et un contrôle strict des charges, partout où c'est possible.
- Les liquidités couvrent les différents fonds.

Afin de mieux comprendre ce qui se cache sous la rubrique « frais généraux », je propose qu'il soit nommé « frais généraux et frais d'accueil ».

Nous adressons un chaleureux merci à Mmes Vial et Ponthus, ainsi qu'à M. Pralong pour le travail accompli et les renseignements donnés.

E. Jaccard, 07.06.2009

## **b. Rapport des vérificateurs des comptes**

Madame Corinne Monnet donne lecture du rapport de la vérification des comptes effectuée le 20 mai 2009.

### **RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE**

A l'Assemblée Générale du 11 juin 2009 de  
Nyon Région Tourisme

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, l'Organe de Contrôle a procédé, en date du 20 mai 2009, à la vérification des comptes de l'Association arrêtés au 31 décembre 2008.

En procédant par sondages, nous avons pu constater que les écritures sont conformes aux justificatifs et que la comptabilité est tenue avec précision et exactitude.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de CHF 824.49.  
En conséquence, le bénéfice reporté s'élèvera à CHF 27'039.61.

Tous les renseignements que nous avons demandés ont obtenu une réponse et nous ne pouvons que remercier Madame Vial et Madame Ponthus de la bonne tenue des comptes et de leur travail.

En conclusion, nous demandons à l'Assemblée d'adopter les comptes tels que présentés, de donner décharge au Comité de sa gestion et de libérer les contrôleurs de leur mandat.

L'organe de Contrôle

Corinne Monnet

Barbara Sorensen

Nyon, le 20 mai 2009

## **5. APPROBATION DE LA GESTION ET DES COMPTES ET DECHARGE AU COMITE ET AUX VERIFICATEURS**

Le rapport de gestion, les comptes 2008 et le rapport de l'organe de révision sont soumis au vote de l'Assemblée générale qui les approuve, sans abstention ni avis contraire, et donne décharge au comité et aux vérificateurs pour l'exercice 2008.

## **6. MODIFICATION DES STATUTS (Cf. annexe)**

La nouvelle Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE) et l'entrée en vigueur des contrats de prestations impliquent une modification des statuts de Nyon Région Tourisme qui devront être adaptés comme suit :

Articles 2 et 27 : remplacement des termes « loi vaudoise sur le tourisme » par « loi sur l'appui au développement économique (LADE) » et suppression des termes « cantonales » et « cantonaux » relatif aux taxes de séjour et à ses règlements.

Articles 16, 21, 24 : l'entrée en vigueur des contrats de prestations signés en date du 30 mars 2009 avec la Ville de Nyon, le Conseil régional du district de Nyon et la Commune de St-Cergue implique une participation plus accrue de nos trois partenaires dans les organes institutionnels de NRT et l'obligation que les comptes de notre association soient soumis à un organe de révision professionnel. Les articles 16 relatif au Comité, 21 relatif au Comité de Direction et 24 relatif aux « Comptes, compétences financières et organe de révision » sont ainsi modifiés en conséquence.

L'article 27 confirme enfin la modification des statuts par l'apport des adaptations susmentionnées.

La modification des statuts de Nyon Région Tourisme est soumise à validation de l'Assemblée générale qui les approuve, sans abstention ni avis contraire.

## **7. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES AU COMITE**

En vertu de l'entrée en vigueur des contrats de prestations que Nyon Région Tourisme a signé avec la Ville de Nyon, le Conseil régional du district de Nyon et Nyon Région Tourisme, les Comité et Comité de Direction de NRT enregistrent les modifications suivantes :

### **Comité :**

Le Conseil régional du district de Nyon sera représenté par :

\* Mme Geneviève Thévoz, municipale à Chavannes-de-Bogis et membre de la commission tourisme du Conseil régional en remplacement de M. René Lang.

\* M. Serge Beck, syndic de Le Vaud et président de la commission tourisme du Conseil régional en remplacement de M. Stephan Natalini.

La Ville de Nyon reconduit elle ses deux délégués, à savoir Mesdames Monique Boss et Fabienne Freymond-Cantone, toutes deux membres de la Municipalité de Nyon.

La commune de St-Cergue a pour sa part désigné Mme Véronique Anderson, Municipale en charge du tourisme dans cette localité.

En cours d'année, M. Antoine Rocafort, directeur des hôtels Le Rive et Beau-Rivage à Nyon, représentant la Société des Hôteliers section de La Côte, nous a fait part de sa démission pour cause de surcharge de travail. La Société des Hôteliers a désigné, pour le remplacer, M. Alain Tourbier, représentant déjà Gastronyon dans le comité de NRT. M. Tourbier représentera donc désormais ces deux entités au sein du Comité NRT.

Le comité comprendra donc 20 membres conformément aux statuts.

### **Comité de Direction :**

Selon l'art. 21 des statuts, le Comité de Direction se compose du Président, du vice-Président, du Trésorier, du Secrétaire et de trois membres, issus du Comité, et désignés par la Ville de Nyon, le Conseil régional du district de Nyon et la commune de St-Cergue. Mme Freymond-Cantone, M. Serge Beck et Mme Véronique Andersson représenteront respectivement ces trois institutions au sein du Comité de Direction de Nyon Région Tourisme.

De par cette nouvelle composition, le Comité de Direction de NRT comprendra ainsi dorénavant 8 membres en son sein.

M. Pittet souhaite une cordiale bienvenue à ces nouveaux membres et leur adresse ses remerciements anticipés pour leur investissement et leur engagement.

Il rend enfin un hommage à M. Stephan Natalini, excusé pour cette séance, qui a représenté le Conseil régional pendant la période de 2001 à 2009. M. Natalini est remercié pour son investissement et son travail et le projet de patinoire à St-Cergue actuellement en cours est cité en point d'orgue de ses réalisations.

## **8. ELECTION DE L'ORGANE DE REVISION**

Comme précédemment mentionné sous point 6, demande émane de nos trois partenaires publics que les comptes de Nyon Région Tourisme soit contrôlés par un organe professionnel. En raison de leurs compétences dans le domaine du tourisme et des excellentes prestations fournies dans le cadre du mandat que NRT leur avait confié en 2005 pour de l'assistance et du conseil en matière fiscale, la fiduciaire Favre Révision SA, qui travaille aussi pour le compte de l'Office du Tourisme du canton de Vaud, est proposée par le Comité. L'Assemblée avalise le choix du Comité et donne son accord sans aucune abstention, ni avis contraires.

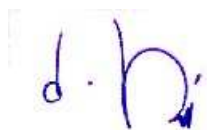
## **9. RAPPORT DE LA DIRECTION**

Le rapport du directeur fait partie du rapport d'activités joint au procès-verbal.

## **10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

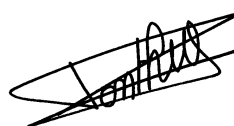
Aucune proposition individuelle écrite n'étant parvenue au Président dans les délais impartis par l'article 13 des statuts de Nyon Région Tourisme et aucune personne ne souhaitant s'exprimer, M. Pittet lève la séance à 20h15.

Le Président



Jacques Pittet

La Secrétaire



Stéphanie Ponthus

Nyon, le 17 juin 2009

Annexes : Rapport d'activité 2008 – 2009  
Modification des statuts de Nyon Région Tourisme